

Travaux publics et Services gouvernementaux

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des
soumissions\Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada
See herein for bid submission
instructions/
Voir la présente pour les
instructions sur la présentation
d→une soumission
NA
Ontario

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Répondre aux demandes de renseignements à l'autorité contractante @ cynthia.lamorie@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuina Office	- Bureau	de distribution
----------------	----------	-----------------

Public Works and Government Services / Travaux publics et services gouvernementaux Kingston Procurement Des Acquisitions Kingston 86 Clarence Street, 2nd floor Kingston Ontario K7L 1X3

Title - Sujet Height Adjustable Postes de travail à hauteur règle		oubles	règlabes
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date	
5P301-200273/B		2021	-01-20
Client Reference No N° de re 5P300-190429	éférence du client		
GETS Reference No N° de ré PW-\$KIN-860-8294	férence de SEAG		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N	N° VME
KIN-0-54191 (860)			
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd f	fin
at - à 02:00 PM	Eastern Standard Tir	ne ES	Т
on - le 2021-02-05	Heure Normale du l'	Est H	NE
F.O.B F.A.B.		7	
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur
Lamorie, Cynthia			kin860
Telephone No N° de télépho	ne	FAX	No N° de FAX
(613) 401-3643 ()		()	-
Destination - of Goods, Service			
Destination - des biens, servic	es et construction:		
Parks Canada 111 Water Street East			
Cornwall, ON K6H 6S2			
Comwan, ON Kom 652			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigee	Delivery Offered - Livraison proposee			
See Herein – Voir ci-inclus				
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/c	de l'entrepreneur			
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur				
Name and title of person authorized to sign (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à sig de l'entrepreneur (taper ou écrire en caract	ner au nom du fournisseur/			
Signature	Date			



KIN-0-54191

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1	– RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	3
1.2	BESOIN	3
1.3	COMPTE RENDU	
1.4	SERVICE CONNEXION POSTEL	3
PARTIE 2	- INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2	Présentation des soumissions	
2.3	ANCIEN FONCTIONNAIRE	
2.4	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.5	LOIS APPLICABLES	
2.6	PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	
	- INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	
PARTIE 4	- PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	
4.1	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	7
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	8
PARTIE 5	– ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	8
5.2	Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires	9
PARTIE 6	- CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	10
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	10
6.2	BESOIN	10
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4	Durée du contrat	11
6.5	RESPONSABLES	11
6.6	DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	
6.7	PAIEMENT	12
6.8		
0.0	Instructions relatives à la facturation	
6.9	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	14
6.9 6.10	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	14 14
6.9 6.10 6.11	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES LOIS APPLICABLES ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	14 14
6.9 6.10 6.11 6.12	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES LOIS APPLICABLES ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS ASSURANCES.	
6.9 6.10 6.11 6.12 6.13	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES LOIS APPLICABLES ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS ASSURANCES. INSPECTION ET ACCEPTATION	
6.9 6.10 6.11 6.12	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES LOIS APPLICABLES ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS ASSURANCES.	
6.9 6.10 6.11 6.12 6.13 6.14	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES LOIS APPLICABLES ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS ASSURANCES. INSPECTION ET ACCEPTATION	
6.9 6.10 6.11 6.12 6.13 6.14	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES LOIS APPLICABLES ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS ASSURANCES. INSPECTION ET ACCEPTATION RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	
6.9 6.10 6.11 6.12 6.13 6.14 ANNEXE	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES LOIS APPLICABLES ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS ASSURANCES. INSPECTION ET ACCEPTATION RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS « A »	
6.9 6.10 6.11 6.12 6.13 6.14 ANNEXE	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES LOIS APPLICABLES ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS ASSURANCES. INSPECTION ET ACCEPTATION RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS « A » ERROR! B	
6.9 6.10 6.11 6.12 6.13 6.14 ANNEXE BESOII ANNEXE	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES LOIS APPLICABLES ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS ASSURANCES. INSPECTION ET ACCEPTATION RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS « A » ERROR! B	

Id de l'acheteur - Buyer ID KIN860 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier KIN-0-54191

ANNEXE « D »	
CONDITIONS D'ASSURANCES	
ANNEXE « E » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	36
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	36
ANNEXE « F »	37
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE CERTIFICATION	37

ld de l'acheteur - Buyer ID $KIN860 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier KIN-0-54191

LA PRÉSENTE DEMANDE DE SOUMISSIONS A DES EXIGENCES DE SÉCURITÉ

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro 5P301-200273/A, datée du 14 décembre 2020 dont la date de clôture était le 8 janvier 2021, à 2pm HNE.

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

- 1. À la date de clôture des soumissions, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel gu'indiqué à la Partie 6 Clauses du contrat subséquent;
 - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 6 Clauses du contrat subséquent;
 - c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
- Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du <u>Programme de sécurité des contrats</u> de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html).

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat

File No. - N° du dossier KIN-0-54191

ld de l'acheteur - Buyer ID $KIN860 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Unité de réception des soumissions de la région de l'Ontario de TPSGC

Seules les soumissions transmises à l'aide du service Connexion postel seront acceptées. Le soumissionnaire doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postel à l'adresse suivante: TPSGC.orreceptiondessoumissions-orbidreceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003, ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postel est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la <u>Loi sur la gestion</u> <u>des finances publiques</u>, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

KIN-0-54191

Id de l'acheteur - Buyer ID $KIN860 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la <u>Loi sur la pension</u> <u>de la fonction publique</u> (LPFP),L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la <u>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</u>, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la <u>Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes</u>, L.R., 1985, ch. C-17, à la <u>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</u>, 1970, ch. D-3, à la <u>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</u>, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la <u>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</u>, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la <u>Loi sur le Régime de pensions du Canada</u>, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, figure dans les rapports de divulgation proactive, sur les sites Web des ministères, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2019-01</u> et aux <u>Lignes directrices sur la divulgation des marchés</u>.

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;

File No. - N° du dossier KIN-0-54191

ld de l'acheteur - Buyer ID $KIN860 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 5 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.6 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada <u>Achats et ventes</u>, sous le titre « <u>Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)

N° de l'invitation - Solicitation No. 5P301-20073/B N° de réf. du client - Client Ref. No. 5P300-190429

N° de la modif - Amd. No.

KIN-0-54191

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID KIN860 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

(c) Les fournisseurs devraient savoir que des délais stricts sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

L'offrant doit envoyer son offre par voie électronique conformément à l'article 08 des instructions uniformisées 2006. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation. L'offre doit être présentée en sections distinctes comme suit:

Section I : Soumission financière

Section II: Attestations

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

Section I: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité à la base de paiement reproduite à l'annexe « B ».

3.1.1 Paiement électronique de factures - soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « E » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « E » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: **Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions. b)

File No. - N° du dossier KIN-0-54191

Id de l'acheteur - Buyer ID $KIN860 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

4.1.1 Évaluation financière

4.1.1.1 Critères financière obligatoires

Toute offre qui ne satisfait pas aux exigences obligatoires ci-après sera jugée non recevable et sera rejetée d'emblée.

- Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec l'annexe « B » Base de paiement fonds canadiens.
- les prix doivent être fournis pour tous les articles et de toutes les périodes d'établissement des prix.

4.1.1.2 Évaluation financière

Aux fins de l'évaluation seulement, pour calculer le prix évalué du soumissionnaire de la formule suivante s'appliquera :

Pour la base d'établissement des prix « A » et « B « de la somme des prix unitaire ferme du soumissionnaire multiplié par la quantité sera le prix évalué du soumissionnaire pour chaque article.

Le prix évalué est la somme de tous les prix calculés pour tous les articles.

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, taxes applicables en sus, rendu droits acquittés, droits de douane et la taxe d'accise inclus.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier KIN-0-54191

ld de l'acheteur - Buyer ID $KIN860 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité — Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

5.2.3.1 Conseil d'administration

Conformément à la, Politique d'inadmissibilité et de suspension, section 17, les soumissionnaires sont priés de remplir la liste des membres de leur conseil d'administration. Les soumissionnaires sont priés de remplir l'annexe « F » - Renseignements supplémentaires sur la certification 1. Conseil d'administration.

5.2.3.2 Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA)

Conformément à la Section 2, Numéro d'entreprise - approvisionnement, des Instructions uniformisées, Les fournisseurs doivent détenir un numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) avant l'attribution d'une offre à commande. Les soumissionnaires sont priés de remplir l'annexe « F » - Renseignements supplémentaires sur la certification 2. Numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) Si les fournisseurs ne possèdent pas d'une NEA, les fournisseurs peuvent demander un NEA en direct à

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier KIN-0-54191

ld de l'acheteur - Buyer ID $KIN860 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Données d'inscription des fournisseurs. Il est également possible de communiquer avec la LigneInfo au 1-800-811-1148 pour obtenir le numéro de téléphone de l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le Programme de sécurité des contrats) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

Exigence en matière de sécurité pour entrepreneur canadien

L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la Programme sécurité des contrats de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

- 1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par le Programme de sécurité des contrats (PSC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par le PSC, TPSGC.
- 3. L'entrepreneur ou l'offrant NE DOIT PAS emporter de renseignements ou de biens PROTÉGÉS hors des établissements visés; et l'entrepreneur ou l'offrant doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte.
- 4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable du PSC, TPSGC.
- 5. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe C;
 - b) du *Manuel de la sécurité des contrats* (dernière édition).

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin

6.2.1 Biens et(ou) services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à Annexe « B » base de paiement B, du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité

Id de l'acheteur - Buyer ID $KIN860 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier KIN-0-54191

contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (202-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

<u>2010C</u> (202-05-28), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat va de la date du contrat ou 31 March 2024 inclusivement.

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 March 2021- Besoin ferme Phase 1

6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe «A» du contrat.

6.4.4 Instructions d'expédition - Le fret à bord de destination FAB

FAB destination de la Parcs Canada, situé au 111, rue Water est, à Cornwall (Ontario) K6H 6S2 à l'hébergement, y compris tous les frais de livraison et les droits de douane et les taxes applicables.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom: Cindy Lamorie

Titre : Spécialiste en approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements Adresse : Édifice S-111, Garnison Petawawa

Téléphone : 613 -401-3643 Télécopieur : 613 -687 - 6656

 $\ensuremath{\text{N}^\circ}$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $KIN860 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier $KIN\mbox{-}0\mbox{-}54191$

Courriel: cynthia.lamorie@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet (SPAC le précisera au moment de l'attribution)

close charge de projet (or Ao le prodicte du moment de l'attribution)
Le chargé de projet pour le contrat est :
Nom : Titre : Organisation : Adresse :
Téléphone : Télécopieur : Courriel :
Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.
6.5.3 Représentant de l'offrant [Remarque à l'intention des offrants : veuillez fournir les renseignements demandés ci-dessous]
Nom et numéro de téléphone de la personne responsable des demandes de nature générale :
Nom :
Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) :
6.6 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires
En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <i>Loi sur la pension de la fonction publique</i> (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l' <u>Avis sur la Politique des marchés : 2012-2</u> du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.
6.7 Paiement
6.7.1 Base de paiement
À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme précisé dans l'annexe « B »- Base de prix « A » - Besoin ferme selon un montant total de \$. Les droits de douane exclus et les taxes applicables sont en sus.

ld de l'acheteur - Buyer ID $KIN860 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier KIN-0-54191

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.7.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2017-08-17), Limite de prix

6.7.3 Méthode de paiement

6.7.3.1 Base de prix « A » - Paiements uniques

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiements uniques

6.7.3.1 Base de prix « B » - Paiements multiples

Clause du Guide des CCUA H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

6.7.4 Clause de Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA A9117C (2007-11-30), T1204 – demande directe du ministère client

6.7.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.8 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit présenter ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des Conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture est terminé.
 - a) les factures doivent être complets et parvenir à l'autorité d'approvisionnement dans les 14 jours suivant l'achèvement des travaux, et l'entrepreneur doit contenir les éléments suivants :
 - i) le numéro du contrat;
 - ii) en date de la facture; et
- 2. Les factures doivent être distribués comme suit :
- a. une (1) copie doivent être envoyés à l'autorité d'approvisionnement :

Nom : Nicholas Moise Adresse : Parcs Canada, situé au 111, rue Water est Cornwall (Ontario) K6H 6S2

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier KIN-0-54191

ld de l'acheteur - Buyer ID $KIN860 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Courriel: nicholas.moise@canada.ca

b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur ______, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois. (Note aux soumissionnaires – Le cas échéant, le Canada inscrira le nom de la province ou du territoire indiqué par le soumissionnaire dans sa soumission.)

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales <u>2010A</u> (2020-05-28), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- les conditions générales <u>2010C</u> (2020-05-28), Conditions générales services (complexité movenne):
- d) Annexe A, Besoin;
- e) Annexe B, Base de paiement;
- f) Annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- g) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ [Note aux soumissionnaires : Le Canada insérera l'information au moment de l'attribution du contrat.]

6.12 Assurances

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe « D ». L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ». L'entrepreneur doit, à la demande de

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier KIN-0-54191

ld de l'acheteur - Buyer ID $KIN860 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

6.13 Inspection et acceptation

Le responsable technique est le responsable de l'inspection. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'Énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.14 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

File No. - N° du dossier KIN-0-54191

ld de l'acheteur - Buyer ID $KIN860 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « A »

BESOIN

Postes de travail à hauteur réglable et supports d'écran doubles réglables

Objectif

Parcs Canada, et plus particulièrement le bureau satellite de Cornwall, exige la modification de nos surfaces de travail en forme de L de trois pièces pour qu'elles deviennent une surface de travail d'une seule pièce, réglable en hauteur et pouvant accueillir un support d'écran double réglable.

Projet initial

Phase 1

- Achat et installation de pattes réglables en hauteur afin de convertir 52 postes de travail en une seule surface de travail à hauteur réglable. Les devis et les prix doivent être ventilés comme suit :
 - 1) Achat et installation de pattes réglables en hauteur afin de convertir 44 postes de travail (configuration n° 1, n° 2 et n° 3)
 - 2) Achat et installation de pattes réglables en hauteur afin de convertir 8 postes de travail (configuration n° 4)
- Achat et installation de 52 supports d'écran doubles réglables.
- Démontage, déplacement et réinstallation des surfaces de travail de deux postes de travail dans une autre zone.
 - Démonter les surfaces des postes de travail 228 et 229 et les réinstaller dans les postes de travail 267 et 306.

Futurs biens et services optionnels :

Phase 2

- Achat et installation de pattes réglables en hauteur afin de convertir jusqu'à 40 postes de travail en une seule surface de travail à hauteur réglable.
- Achat et installation de 40 supports d'écran doubles réglables.

Phase 3

- Créer un plan d'étage en essayant d'utiliser le plus d'espace possible tout en respectant les exigences du code.
- Démontage, déplacement, modification et réinstallation d'un maximum de 50 postes de travail (cloisons, pattes réglables en hauteur, le cas échéant), supports d'écran doubles réglables et surfaces de travail dans une nouvelle zone de travail.

Portée des travaux :

Il existe différentes configurations et dimensions de bureaux à cloisons et de postes de travail, mais la plupart des postes de travail sont constitués d'une surface de travail de trois pièces créant un poste de

Id de l'acheteur - Buyer ID $KIN860 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

KIN-0-54191

travail en forme de L. Pour créer une surface de travail à hauteur réglable, les trois pièces doivent être jointes ou fusionnées, de sorte que toute la surface de travail en forme de L soit réglable en hauteur.

Spécifications:

Les postes de travail doivent avoir ce qui suit :

• 3 surfaces de travail de grandeurs différentes fusionnées pour créer une seule surface de travail unie qui peut être réglable en hauteur.

Les pattes réglables en hauteur doivent avoir ce qui suit :

- 3 pattes
- réglage électronique fonctionnant avec une alimentation standard 100 V
- hauteur de table réglable de 24 à 49 pouces
- capacité d'accueillir des surfaces d'une largeur allant jusqu'à 78 pouces et d'une profondeur allant jusqu'à 30 pouces
- réglage par bouton-poussoir avec affichage numérique
- quatre paramètres de mémoire programmables (4 préréglages de hauteur)

Les supports d'écran doubles réglables doivent avoir ce qui suit :

- capacité de levage d'au moins 200 livres
- fixations pour le support pouvant accueillir deux écrans de 13 à 27 pouces et d'un poids de 22 livres chacun avec des trous de fixation VESA 75 x 75 mm ou 100 x 100 mm à l'arrière
- articulation et réglage de la hauteur offrant une inclinaison de +90° à -90°, un pivotement de 180°, une rotation de 360° et un réglage de la hauteur le long du poteau central. Possibilité de placer l'écran en orientation portrait ou paysage
- capacités de montage à haute résistance
- gestion intégrée des câbles pour que les câbles électriques et audiovisuels restent bien organisés

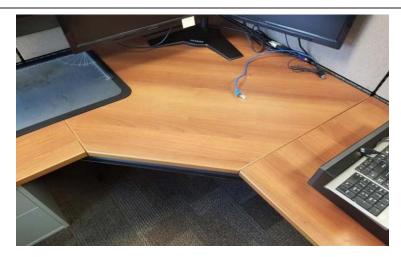
Différentes configurations des postes de travail et quantités

Phase 1 (52 postes de travail)

Configuration n° 1 – postes de travail avec 3 surfaces de travail dont une surface de travail en coin et qui ne nécessitent aucune modification. Les surfaces de travail doivent être fusionnées pour créer une surface de travail réglable en hauteur d'une seule pièce.

• Quantité = 35 postes de travail

File No. - N° du dossier KIN-0-54191

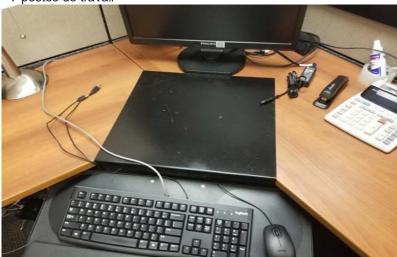




File No. - N° du dossier KIN-0-54191

Configuration n° 2 – postes de travail avec des surfaces (généralement deux) qui n'ont pas de surface de travail en coin mais dont une pièce d'angle métallique est ajoutée aux surfaces, créant un angle de 45 degrés. Ces surfaces de travail ne nécessitent aucune modification. Les surfaces de travail doivent être fusionnées pour créer une surface de travail réglable en hauteur d'une seule pièce.

Quantité = 7 postes de travail





KIN-0-54191

Configuration n° 3 – postes de travail qui nécessitent des modifications mineures. Les surfaces de travail centrales doivent être munies d'une plaque métallique afin de combler la découpe du clavier qui s'y trouve actuellement. Toutes les surfaces de travail doivent être fusionnées pour créer une surface de

Quantité = 2 postes de travail

travail réglable en hauteur d'une seule pièce.









File No. - N° du dossier KIN-0-54191

Configuration n° 4 – postes de travail qui nécessitent certaines modifications. Les surfaces de travail centrales sont actuellement équipées d'une table à clavier réglable en hauteur. Des options et/ou des solutions devront être fournies afin de créer une surface de travail fusionnée en une seule pièce et réglable en hauteur.

Quantité = 8 postes de travail







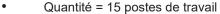
File No. - N° du dossier KIN-0-54191

ld de l'acheteur - Buyer ID KIN860 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Biens et services optionnels :

Phase 2 (36 postes de travail)

Configuration n° 1 – postes de travail qui nécessitent des modifications mineures. Les surfaces de travail centrales doivent être munies d'une plaque métallique afin de combler la découpe du clavier qui s'y trouve actuellement. Toutes les surfaces de travail doivent être fusionnées pour créer une surface de travail réglable en hauteur d'une seule pièce.











Configuration n° 2 – postes de travail qui nécessitent certaines modifications. Les surfaces de travail centrales sont actuellement équipées d'une table à clavier réglable en hauteur. Des options et/ou des solutions devront être fournies afin de créer une surface de travail fusionnée en une seule pièce réglable en hauteur.

• Quantité = 25 postes de travail







Page 23 of - de 37

File No. - N° du dossier KIN-0-54191

ld de l'acheteur - Buyer ID $KIN860 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Phase 3 (49 postes de travail)

Parcs Canada a besoin de services de conception pour s'assurer que nous utilisons notre espace vacant au maximum de son potentiel. En effet, nous aurons une grande partie d'espace vacant dans les années à venir et nous devrons créer quelques options de conception. Ces options de conception devront tenir compte de nos éléments de mobilier existants (cloisons des postes de travail, pattes et surfaces de travail réglables en hauteur) et tenter d'utiliser le plus efficacement possible l'espace vacant tout en respectant les exigences du code.

Configuration n° 1 – le déplacement des cloisons des postes de travail, des pattes et des surfaces de travail réglables en hauteur vers un nouvel aménagement ou une nouvelle configuration de l'espace vacant au plancher.

• Quantité = 39 postes de travail

Configuration n° 2 – le déplacement des pattes et des surfaces de travail réglables en hauteur vers un nouvel aménagement ou une nouvelle configuration de l'espace vacant au plancher.

Quantité = 2 postes de travail

Configuration n° 3 – le déplacement des surfaces de travail uniquement, vers un nouvel aménagement ou une nouvelle configuration de l'espace vacant au plancher.

Quantité = 1 poste de travail

Configuration n° 4 – le déplacement des cloisons des postes de travail uniquement, vers un nouvel aménagement ou une nouvelle configuration de l'espace vacant au plancher.

Quantité = 3 postes de travail

Dommage

Le contractant doit remplacer toutes pièces endommagées lors du démantèlement, du déplacement, de la modification ou de la réinstallation des postes de travail ou des espaces de travail et ce, aux frais du contractant.

Élimination

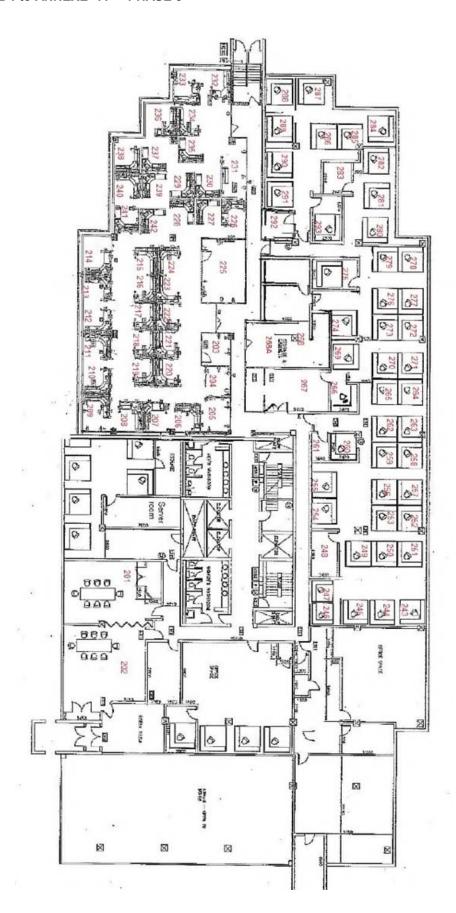
Le contractant doit retirer tout emballage ou toute pièce/tout élément laissé après les modifications et les jeter hors du bureau de Cornwall.

Lieux d'exécution- Parcs Canada, 111 Water St. East, Cornwall, Ontario K6H 6S2

File No. - N° du dossier KIN-0-54191

Id de l'acheteur - Buyer ID KIN860 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

APPENDICE 1 to ANNEXE "A" – PHASE 3



N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier KIN-0-54191

ld de l'acheteur - Buyer ID $KIN860 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Prix

Les prix doivent être indiqués en fonction de l'unité de distribution énoncée ci-après. Tous les prix sont des prix unitaires fermes, tout compris, indiqués en dollars canadiens, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens, TVH exclue. La TVH n'est pas incluse dans les prix unitaires (mais sera ajoutée à titre d'article distinct sur toute facture subséquente au contrat).

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID KIN860 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME KIN-0-54191

BASE DE PRIX « A » – Besoin ferme – Phase 1 - à être rempli au plus tard le 31 mars 2021

Article	Besoin	(UOI)	Quantité	Prix unitaire ferme
1.	Fourniture et livraison de pattes réglables en hauteur conformément aux spécifications de l'annexe « A » Besoin.	Unité	52	\$/unité
2.	Fourniture et livraison de supports d'écran doubles réglables conformément aux spécifications de l'annexe « A » Besoin.	Unité	52	\$/unité
3.	Installation de cinquante-deux (52) pattes réglables en hauteur conformément aux spécifications de l'annexe « A » Besoin.	Prix du lot	1	\$/prix du lot
4.	Installation de cinquante-deux (52) supports d'écran doubles réglables conformément aux spécifications de l'annexe « A » Besoin.	Prix du lot	1	\$/prix du lot
5.	Modification de cinquante-deux (52) surfaces de travail pour qu'elles fusionnent et deviennent des surfaces de travail d'une seule pièce à hauteur réglable.	Prix du lot	1	\$/prix du lot
6.	Démontage, déplacement et réinstallation des surfaces de travail de deux (2) postes de travail dans une autre zone.	Prix du lot	1	\$/prix du lot

BASE DE PRIX « B » - Biens et/ou services optionnels - Phase 2 et 3

Article	Besoin	(UOI)	Quantité	Prix unitaire ferme
1.	Fourniture et livraison de pattes réglables en hauteur conformément aux spécifications de l'annexe « A » Besoin. (Phase 2)	Unité	40	\$/unité
2.	Fourniture et livraison de supports d'écran doubles réglables conformément aux spécifications de l'annexe « A » Besoin. (Phase 2)	Unité	40	\$/unité
3.	Installation de quarante (40) pattes réglables en hauteur conformément aux spécifications de l'annexe « A » Besoin. (Phase 2)	Prix du	1	\$/prix du lot
4.	Installation de quarante (40) supports d'écran doubles réglables conformément aux spécifications de l'annexe « A » Besoin. (Phase 2)	Prix du lot	1	\$/prix du lot
5.	Modification de quarante (40) surface de travail pour combler la découpe du clavier et fusionner la surface de travail pour qu'elle devienne une surface de travail d'une seule pièce réglable en hauteur.	Prix du lot	1	\$/prix du lot
6.	Création d'un nouveau plan d'étage pour utiliser au mieux l'espace existant conformément à l'« annexe A » Besoin. (Phase 3)	Prix du lot	1	\$/prix du lot

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID KIN860 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier KIN-0-54191

7.	Démontage, déplacement, modification et réinstallation d'un maximum de 50 postes de travail (cloisons, pattes réglables en hauteur, le cas échéant), supports d'écran doubles réglables et surfaces de travail dans une nouvelle zone de travail. (Phase 3)	De l'heure	15	\$/heure
----	---	---------------	----	----------

N° de l'invitation - Solicitation No. 5P301-20073/B $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de réf. du client - Client Ref. No. 5P300-190429

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier KIN-0-54191

Id de l'acheteur - Buyer ID KIN860 $\ensuremath{\mathsf{N}^\circ}$ CCC / CCC No./ $\ensuremath{\mathsf{N}^\circ}$ VME - FMS

Contract Number / Numéro du contrat

ANNEXE « C »

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Govern	mont	Go	uvernement			Contra	ct Number / Numéro du conf	trat
of Cana			Canada			5P3	00-19-0429	
					UNCLASS	Security Cla	ssification / Classification de	sécurité
 Originating Government 	NFORM ent Depa	ATIO rtmen	N / PARTIE A - t or Organizatio	CURITY REQUIREMEN ATION DES EXIGENCE INFORMATION CONTRAI	S RELATIVE	2. Branch o	CURITÉ (LVERS) Directorate / Direction géné	
Ministère ou organism							egic Policy & Investmen	
3. a) Subcontract Number	er / Num	ero di	u contrat de sou	s-traitance 3. b) Na	ame and Addre	ess of Subcon	ractor / Nom et adresse du s	sous-traitant
4. Brief Description of W Purchase and insta See attached State	allation	of si	it/stand desk	vail s and dual monitor an	ms within the	e Cornwall	satellite office.	
5. a) Will the supplier re- Le fournisseur aura								No Yes
Regulations? Le fournisseur aura sur le contrôle des	a-t-il acci données	ès à d	es données tecl niques?				chnical Data Control ux dispositions du Règlemen	Non Yes Non Oui
6. Indicate the type of a		100	5. 5.7.6					
Le fournisseur ains (Specify the level of	i que les f access	empl	oyés auront-ils : the chart in Qu	ss to PROTECTED and/or (accès à des renseignemen restion 7. c) I qui se trouve à la questior	ts ou à des bie			Non V Yes Oui
PROTECTED and/ Le fournisseur et so à des renseigneme	or CLAS es emplo ents ou à	SIFIE oyés (j des b	D information o p. ex. nettoyeur piens PROTÉGE	r assets is permitted. s, personnel d'entretien) au S et/ou CLASSIFIÉS n'est	ront-ils accès à pas autorisé.		access areas? No access to 'accès restreintes? L'accès	Non Oui
S'agit-il d'un contra	t de mes	ssage	rie ou de livraiso	ent with no overnight storage on commerciale sans entre	posage de nuit			No Yes Non Oui
7. a) Indicate the type of	f informa	tion th	nat the supplier	will be required to access /	Indiquer le type	e d'information	auquel le fournisseur devra	a avoir accès
1		x		NATO / OTAI	N		Foreign / Étrange	r
7. b) Release restriction		ictions	s relatives à la d					
No release restrictions Aucune restriction rela à la diffusion		/		All NATO countries Tous les pays de l'OTAN			No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion	
Not releasable À ne pas diffuser	[
Restricted to: / Limité à	1:			Restricted to: / Limité à :			Restricted to: / Limité à :	
Specify country(ies): /	Préciser	le(s) p	pays :	Specify country(ies): / Pré	ciser le(s) pay	's :	Specify country(ies): / Préci	ser le(s) pays :
7. c) Level of information	n / Nivea	u d'inf	formation					
PROTECTED A	Х			NATO UNCLASSIFIED			PROTECTED A	
PROTEGÉ A		4		NATO NON CLASSIFIÉ		싂 ㅏ	PROTEGE A	
PROTECTED B PROTÉGÉ B				NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION REST	REINTE		PROTECTED B PROTÉGÉ B	
PROTECTED C		=		NATO CONFIDENTIAL		f	PROTECTED C	=
PROTÉGÉ C				NATO CONFIDENTIEL			PROTÉGÉ C	
CONFIDENTIAL			1	NATO SECRET		7	CONFIDENTIAL	
CONFIDENTIEL		4		NATO SECRET			CONFIDENTIEL	
SECRET				COSMIC TOP SECRET			SECRET	
SECRET		#		COSMIC TRÈS SECRET			SECRET	
TOP SECRET TRÈS SECRET							TOP SECRET TRÈS SECRET	
TOP SECRET (SIGINT	r) [=					TOP SECRET (SIGINT)	
TRÈS SECRET (SIGIN							TRÈS SECRET (SIGINT)	
0201121 (01011	,						0201121 (0.0111)	
TBS/SCT 350-103(200	04/12)			Security Classification / C	Classification de	e sécurité		O 1111
				UNCLASSIFIE				Canadä
								Cariada

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier KIN-0-54191

ld de l'acheteur - Buyer ID $KIN860 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

	0
-	Government
*	of Canada

overnment Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat
5P300-19-0429
Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIE

	tinued) / PARTIE A (suite)				
	plier require access to PROTECTE			1.00151500	/ No Yes
	eur aura-t-il accès à des renseigner cate the level of sensitivity:	nents ou a des biens COMSEC d	lesignes PROTEGES et/ou C	LASSIFIES?	Non Oui
	native, indiquer le niveau de sensib	litá ·			
	plier require access to extremely se		assets?		✓ No Yes
	eur aura-t-il accès à des renseigner			te?	V Non Oui
	s) of material / Titre(s) abrégé(s) du	matériel :			
	Number / Numéro du document :				
10 a) Person	RSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE E nel security screening level required	/ Niveau de contrôle de la sécuri	té du personnel requis		
10. 4) 1 0130111	ier security screening lever required	7 Miveau de controle de la securi	ne da personner requis		
	RELIABILITY STATUS	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SE	
V	COTE DE FIABILITÉ	CONFIDENTIEL	SECRET	TRÈS S	ECRET
	TOP SECRET- SIGINT	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	COSMI	C TOP SECRET
	TRÈS SECRET - SIGINT	NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET		C TRÈS SECRET
	SITE ACCESS				
	ACCÈS AUX EMPLACEMENTS				
	Special comments:				
	Commentaires spéciaux :				
	NOTE: If multiple levels of screeni	ng are identified, a Security Classi	fication Guide must be provide	d.	
	PEMAROLIE . Si plusique niveau	x de contrôle de sécurité sont re	quis, un guide de classificatio	n de la sécurité doit êt	tre fourni.
					✓ No Yes
	screened personnel be used for por	tions of the work?			
		tions of the work?	du travail?		Non Oui
Du pers	screened personnel be used for por	tions of the work? peut-il se voir confier des parties	du travail?		
Du pers	screened personnel be used for por connel sans autorisation sécuritaire	tions of the work? peut-il se voir confier des parties ed?	du travail?		Non Oui
Du pers If Yes, v Dans l'a	screened personnel be used for por sonnel sans autorisation sécuritaire will unscreened personnel be escort affirmative, le personnel en question	tions of the work? peut-il se voir confier des parties ed? sera-t-il escorté?			Non Oui No Yes
Du pers If Yes, v Dans l'a	screened personnel be used for por sonnel sans autorisation sécuritaire will unscreened personnel be escort affirmative, le personnel en question FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE	tions of the work? peut-il se voir confier des parties ed? sera-t-il escorté? C - MESURES DE PROTECTIO			Non Oui No Yes
Du pers If Yes, v Dans l'a	screened personnel be used for por sonnel sans autorisation sécuritaire will unscreened personnel be escort affirmative, le personnel en question	tions of the work? peut-il se voir confier des parties ed? sera-t-il escorté? C - MESURES DE PROTECTIO			Non Oui No Yes
Du pers If Yes, v Dans l'a PART C - SAF INFORMATI	screened personnel be used for por connel sans autorisation sécuritaire will unscreened personnel be escort affirmative, le personnel en question FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE ON / ASSETS / RENSEIGNEM	tions of the work? peut-il se voir confier des parties ed? sera-t-il escorté? C - MESURES DE PROTECTIO	ON (FOURNISSEUR)		Non Oui
Du pers If Yes, v Dans I'a PART C - SAF INFORMATI 11. a) Will the	screened personnel be used for por connel sans autorisation sécurifaire will unscreened personnel be escort affirmative, le personnel en question EEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE ON / ASSETS / RENSEIGNEM supplier be required to receive and	tions of the work? peut-il se voir confier des parties ed? sera-t-il escorté? C - MESURES DE PROTECTIO	ON (FOURNISSEUR)	s on its site or	Non Oui No Yes Non Oui
Du pers If Yes, v Dans I'a PART C - SAF INFORMATI 11. a) Will the premise	screened personnel be used for por connel sans autorisation sécuritaire will unscreened personnel be escort affirmative, le personnel en question EGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE ON / ASSETS / RENSEIGNEM supplier be required to receive and es?	tions of the work? peut-il se voir confier des parties ed? esera-t-il escorté? C-MESURES DE PROTECTIO ENTS / BIENS store PROTECTED and/or CLA	ON (FOURNISSEUR) SSIFIED information or assets		Non Oui
Du pers If Yes, v Dans l'a PART C - SAF INFORMATI 11. a) Will the premise Le fourn	screened personnel be used for por connel sans autorisation sécuritaire will unscreened personnel be escorlaffirmative, le personnel en question FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE ON / ASSETS / RENSEIGNEM supplier be required to receive and as?	tions of the work? peut-il se voir confier des parties ed? esera-t-il escorté? C-MESURES DE PROTECTIO ENTS / BIENS store PROTECTED and/or CLA	ON (FOURNISSEUR) SSIFIED information or assets		Non Oui No Yes Non Oui
Du pers If Yes, v Dans I'a PART C - SAF INFORMATI 11. a) Will the premise	screened personnel be used for por connel sans autorisation sécuritaire will unscreened personnel be escorlaffirmative, le personnel en question FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE ON / ASSETS / RENSEIGNEM supplier be required to receive and as?	tions of the work? peut-il se voir confier des parties ed? esera-t-il escorté? C-MESURES DE PROTECTIO ENTS / BIENS store PROTECTED and/or CLA	ON (FOURNISSEUR) SSIFIED information or assets		Non Oui No Yes Non Oui
Du pers If Yes, v Dans l'a PART C - SAF INFORMATI 11. a) Will the premise Le four CLASSI	screened personnel be used for por connel sans autorisation sécuritaire will unscreened personnel be escort affirmative, le personnel en question EEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE ON / ASSETS / RENSEIGNEM supplier be required to receive and es? isseur sera-t-il tenu de recevoir et of IFIÉS?	tions of the work? peut-il se voir confier des parties ed? e sera-t-il escorté? C - MESURES DE PROTECTIO ENTS / BIENS store PROTECTED and/or CLA: d'entreposer sur place des rensei	ON (FOURNISSEUR) SSIFIED information or assets		Non Oui No Yes Non Oui No Oui
Du pers If Yes, v Dans l'e PART C - SAF INFORMATI 11. a) Will the premise Le four CLASS!	screened personnel be used for por connel sans autorisation sécuritaire will unscreened personnel be escorlaffirmative, le personnel en question FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE ON / ASSETS / RENSEIGNEM supplier be required to receive and as?	tions of the work? peut-il se voir confier des parties ed? sera-t-il escorté? C-MESURES DE PROTECTIO ENTS / BIENS store PROTECTED and/or CLA: d'entreposer sur place des rensei COMSEC information or assets?	SSIFIED information or assets		Non Oui No Yes Non Oui
Du pers If Yes, v Dans l'e PART C - SAF INFORMATI 11. a) Will the premise Le four CLASS!	screened personnel be used for por connel sans autorisation sécuritaire will unscreened personnel be escort affirmative, le personnel en question EEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE ON / ASSETS / RENSEIGNEM supplier be required to receive and as? nisseur sera-t-il tenu de recevoir et IFIÉS? supplier be required to safeguard C	tions of the work? peut-il se voir confier des parties ed? sera-t-il escorté? C-MESURES DE PROTECTIO ENTS / BIENS store PROTECTED and/or CLA: d'entreposer sur place des rensei COMSEC information or assets?	SSIFIED information or assets		Non Oui No Yes No Oui No Oui No Yes No Yes No Yes
Du pers If Yes, v Dans l'e PART C - SAF INFORMATI 11. a) Will the premise Le four CLASS!	screened personnel be used for por connel sans autorisation sécurifaire will unscreened personnel be escort affirmative, le personnel en question EGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE ON / ASSETS / RENSEIGNEM supplier be required to receive and es? susseur sera-t-il tenu de recevoir et liFIÉS?	tions of the work? peut-il se voir confier des parties ed? sera-t-il escorté? C-MESURES DE PROTECTIO ENTS / BIENS store PROTECTED and/or CLA: d'entreposer sur place des rensei COMSEC information or assets?	SSIFIED information or assets		Non Oui No Yes No Oui No Oui No Yes No Yes No Yes
Du pers If Yes, v Dans l'a PART C - SAF INFORMATI 11. a) Will the premise Le four CLASSI 11. b) Will the Le four	screened personnel be used for por connel sans autorisation sécurifaire will unscreened personnel be escort affirmative, le personnel en question EGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE ON / ASSETS / RENSEIGNEM supplier be required to receive and es? susseur sera-t-il tenu de recevoir et liFIÉS?	tions of the work? peut-il se voir confier des parties ed? sera-t-il escorté? C-MESURES DE PROTECTIO ENTS / BIENS store PROTECTED and/or CLA: d'entreposer sur place des rensei COMSEC information or assets?	SSIFIED information or assets		Non Oui No Yes No Oui No Oui No Yes No Yes No Yes
Du pers If Yes, v Dans l'a PART C - SAF INFORMATI 11. a) Will the premise Le four CLASSI 11. b) Will the Le four	screened personnel be used for por connel sans autorisation sécuritaire will unscreened personnel be escort affirmative, le personnel en question EEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE ON / ASSETS / RENSEIGNEM supplier be required to receive and es? sisseur sera-t-il tenu de recevoir et liFIÉS? supplier be required to safeguard Conisseur sera-t-il tenu de protéger de ON	tions of the work? peut-il se voir confier des parties ed? esera-t-il escorté? C - MESURES DE PROTECTIO ENTS / BIENS store PROTECTED and/or CLA: d'entreposer sur place des rensei COMSEC information or assets? s renseignements ou des biens C	SSIFIED information or assets gnements ou des biens PRO	TÉGÉS et/ou	Non Oui No Yes Non Oui No Yes Non Oui No Yes Non Oui
Du pers If Yes, v Dans l'e PART C - SAF INFORMATI 11. a) Will the premise Le fourr CLASS! 11. b) Will the p PRODUCTION 11. c) Will the p	screened personnel be used for por connel sans autorisation sécuritaire will unscreened personnel be escort affirmative, le personnel en question EEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE ON / ASSETS / RENSEIGNEM supplier be required to receive and sisseur sera-t-il tenu de recevoir et liFIÉS? supplier be required to safeguard C nisseur sera-t-il tenu de protéger de DN	tions of the work? peut-il se voir confier des parties ed? esera-t-il escorté? C - MESURES DE PROTECTIO ENTS / BIENS store PROTECTED and/or CLA: d'entreposer sur place des rensei COMSEC information or assets? s renseignements ou des biens C	SSIFIED information or assets gnements ou des biens PRO	TÉGÉS et/ou	Non Oui No Yes No Oui No Yes Non Oui No Yes Non Oui Non Yes No Yes Non Yes
Du pers If Yes, v Dans l'a PART C - SAF INFORMATI 11. a) Will the premise Le fourr CLASS: 11. b) Will the Le fourr PRODUCTIC 11. c) Will the poccur at	screened personnel be used for por connel sans autorisation sécurifaire will unscreened personnel be escort affirmative, le personnel en question EEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIEON / ASSETS / RENSEIGNEM supplier be required to receive and se? supplier be required to receive and ses? supplier be required to safeguard Chisseur sera-t-il tenu de protéger de DN production (manufacture, and/or repart the supplier's site or premises?	tions of the work? peut-il se voir confier des parties ed? sera-t-il escorté? C - MESURES DE PROTECTIO ENTS / BIENS store PROTECTED and/or CLA: d'entreposer sur place des rensei COMSEC information or assets? s renseignements ou des biens of	SSIFIED information or assets gnements ou des biens PROCOMSEC?	TÉGÉS et/ou erial or equipment	Non Oui No Yes Non Oui No Yes Non Oui No Yes Non Oui
Du pers If Yes, v Dans l'a PART C - SAF INFORMATI 11. a) Will the premise Le fourr CLASSI 11. b) Will the Le fourr PRODUCTIC 11. c) Will the y occur at Les inst	screened personnel be used for por connel sans autorisation sécuritaire will unscreened personnel be escort affirmative, le personnel en question EEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE ON / ASSETS / RENSEIGNEM supplier be required to receive and sisseur sera-t-il tenu de recevoir et liFIÉS? supplier be required to safeguard C nisseur sera-t-il tenu de protéger de DN	tions of the work? peut-il se voir confier des parties ed? sera-t-il escorté? C - MESURES DE PROTECTIO ENTS / BIENS store PROTECTED and/or CLA: d'entreposer sur place des rensei COMSEC information or assets? s renseignements ou des biens of	SSIFIED information or assets gnements ou des biens PROCOMSEC?	TÉGÉS et/ou erial or equipment	Non Oui No Yes No Oui No Yes Non Oui No Yes Non Oui Non Yes No Yes Non Yes
Du pers If Yes, v Dans l'a PART C - SAF INFORMATI 11. a) Will the premise Le fourr CLASSI 11. b) Will the Le fourr PRODUCTIC 11. c) Will the y occur at Les inst	screened personnel be used for por connel sans autorisation sécuritaire will unscreened personnel be escort affirmative, le personnel en question EEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIEON / ASSETS / RENSEIGNEM supplier be required to receive and as? sisseur sera-t-il tenu de recevoir et eliFIÉS? supplier be required to safeguard Chisseur sera-t-il tenu de protéger de DN production (manufacture, and/or repart the supplier's site or premises?	tions of the work? peut-il se voir confier des parties ed? sera-t-il escorté? C - MESURES DE PROTECTIO ENTS / BIENS store PROTECTED and/or CLA: d'entreposer sur place des rensei COMSEC information or assets? s renseignements ou des biens of	SSIFIED information or assets gnements ou des biens PROCOMSEC?	TÉGÉS et/ou erial or equipment	Non Oui No Yes No Oui No Yes Non Oui No Yes Non Oui Non Yes No Yes Non Yes
Du pers If Yes, v Dans l'e PART C - SAF INFORMATI 11. a) Will the premise Le fourr CLASS 11. b) Will the Le fourr PRODUCTIO 11. c) Will the poccur at Les inst et/ou Cl	screened personnel be used for por connel sans autorisation sécuritaire will unscreened personnel be escort affirmative, le personnel en question EEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIEON / ASSETS / RENSEIGNEM supplier be required to receive and as? sisseur sera-t-il tenu de recevoir et eliFIÉS? supplier be required to safeguard Chisseur sera-t-il tenu de protéger de DN production (manufacture, and/or repart the supplier's site or premises?	tions of the work? peut-il se voir confier des parties ed? sera-t-il escorté? C - MESURES DE PROTECTION ENTS / BIENS store PROTECTED and/or CLA: d'entreposer sur place des rensei COMSEC information or assets? s renseignements ou des biens of ir and/or modification) of PROTEC s à la production (fabrication et/ou	SSIFIED information or assets gnements ou des biens PROCOMSEC? TED and/or CLASSIFIED mater réparation et/ou modification) of	TÉGÉS et/ou erial or equipment de matériel PROTÉGÉ	Non Oui No Yes No Oui No Yes Non Oui No Yes Non Oui Non Yes No Yes Non Yes
Du pers If Yes, v Dans l'e PART C - SAF INFORMATI 11. a) Will the premise Le fourr CLASS 11. b) Will the Le fourr PRODUCTIO 11. c) Will the poccur at Les inst et/ou Cl	screened personnel be used for por connel sans autorisation sécuritaire will unscreened personnel be escort affirmative, le personnel en question securitaire. Le personnel en question supplier be required to receive and ses? supplier be required to receive and ses? supplier be required to safeguard on isseur sera-t-il tenu de protéger de DN production (manufacture, and/or repart the supplier's site or premises? allations du fournisseur serviront-elle: ASSIFIÉ?	tions of the work? peut-il se voir confier des parties ed? sera-t-il escorté? C - MESURES DE PROTECTION ENTS / BIENS store PROTECTED and/or CLA: d'entreposer sur place des rensei COMSEC information or assets? s renseignements ou des biens of ir and/or modification) of PROTEC s à la production (fabrication et/ou	SSIFIED information or assets gnements ou des biens PROCOMSEC? TED and/or CLASSIFIED mater réparation et/ou modification) of	TÉGÉS et/ou erial or equipment de matériel PROTÉGÉ	Non Oui No Yes No Oui No Yes Non Oui No Yes Non Oui Non Yes No Yes Non Yes
Du pers If Yes, v Dans l'a PART C - SAF INFORMATI 11. a) Will the premise Le four CLASS: 11. b) Will the Le four PRODUCTIC 11. c) Will the poccur at Les inst et/ou CL INFORMATIC	screened personnel be used for por connel sans autorisation sécuritaire will unscreened personnel be escort affirmative, le personnel en question securities. It is considered to the control of the cont	tions of the work? peut-il se voir confier des parties ed? sera-t-il escorté? C - MESURES DE PROTECTIO ENTS / BIENS store PROTECTED and/or CLA: d'entreposer sur place des rensei COMSEC information or assets? s renseignements ou des biens C ir and/or modification) of PROTEC s à la production (fabrication et/ou SUPPORT RELATIF À LA TECH	SSIFIED information or assets gnements ou des biens PROCOMSEC? TED and/or CLASSIFIED mater réparation et/ou modification) of the company of	TÉGÉS et/ou erial or equipment de matériel PROTÉGÉ	Non Oui No Yes Non Oui No Yes Non Oui No Yes Non Oui No Yes Non Oui No Oui
Du pers If Yes, v Dans l'a PART C - SAF INFORMATI 11. a) Will the premise Le four CLASSI 11. b) Will the Le four PRODUCTIC 11. c) Will the coccur at Les inst et/ou CL INFORMATIC 11. d) Will the se	screened personnel be used for por connel sans autorisation sécuritaire will unscreened personnel be escort affirmative, le personnel en question EEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIEON / ASSETS / RENSEIGNEM supplier be required to receive and as? supplier be required to safeguard Chisseur sera-t-il tenu de protéger de DN production (manufacture, and/or repart the supplier's site or premises? allations du fournisseur serviront-elle: ASSIFIÉ? DN TECHNOLOGY (IT) MEDIA / supplier be required to use its IT systematical part of the supplier of th	tions of the work? peut-il se voir confier des parties ed? sera-t-il escorté? C - MESURES DE PROTECTIO ENTS / BIENS store PROTECTED and/or CLA: d'entreposer sur place des rensei COMSEC information or assets? s renseignements ou des biens C ir and/or modification) of PROTEC s à la production (fabrication et/ou SUPPORT RELATIF À LA TECH	SSIFIED information or assets gnements ou des biens PROCOMSEC? TED and/or CLASSIFIED mater réparation et/ou modification) of the company of	TÉGÉS et/ou erial or equipment de matériel PROTÉGÉ	Non Oui No Yes Non Oui
Du pers If Yes, v Dans l'a PART C - SAI INFORMATI 11. a) Will the premise Le fourr CLASSI 11. b) Will the Le fourr PRODUCTIC 11. c) Will the poccur at Les insteet/ou Cl INFORMATIC 11. d) Will the sinformatic	screened personnel be used for por connel sans autorisation sécuritaire will unscreened personnel be escort affirmative, le personnel en question de la control de la cont	tions of the work? peut-il se voir confier des parties ed? sera-t-il escorté? C - MESURES DE PROTECTION ENTS / BIENS store PROTECTED and/or CLA: d'entreposer sur place des rensei COMSEC information or assets? s renseignements ou des biens of ir and/or modification) of PROTEC s à la production (fabrication et/ou SUPPORT RELATIF À LA TECH ems to electronically process, prod	SSIFIED information or assets gnements ou des biens PRO COMSEC? TED and/or CLASSIFIED mate réparation et/ou modification) of the company of	TÉGÉS et/ou erial or equipment de matériel PROTÉGÉ DN (TI) d/or CLASSIFIED	Non Oui No Yes Non Oui No Yes Non Oui No Yes Non Oui No Yes Non Oui No Oui
Du pers If Yes, v. Dans l'a PART C - SAF INFORMATI 11. a) Will the premise Le four PRODUCTIO 11. c) Will the; occur at Les inst et/ou Cl INFORMATIO 11. d) Will the inst information and	screened personnel be used for por connel sans autorisation sécuritaire will unscreened personnel be escort affirmative, le personnel en question securities. PARTIE ON / ASSETS / RENSEIGNEM supplier be required to receive and ses? supplier be required to safeguard Collisseur sera-t-il tenu de protéger de DN porduction (manufacture, and/or repart the supplier's site or premises? allations du fournisseur serviront-elle: ASSIFIÉ? DN TECHNOLOGY (IT) MEDIA / supplier be required to use its IT systition or data? ils seur sera-t-il tenu d'utiliser ses projesteur sera-t-	tions of the work? peut-il se voir confier des parties ed? sera-t-il escorté? C - MESURES DE PROTECTION ENTS / BIENS store PROTECTED and/or CLA: d'entreposer sur place des rensei COMSEC information or assets? s renseignements ou des biens of ir and/or modification) of PROTEC is à la production (fabrication et/ou SUPPORT RELATIF À LA TECH ems to electronically process, productes systèmes informatiques pour	SSIFIED information or assets gnements ou des biens PRO COMSEC? TED and/or CLASSIFIED mate réparation et/ou modification) of the company of	TÉGÉS et/ou erial or equipment de matériel PROTÉGÉ DN (TI) d/or CLASSIFIED	Non Oui No Yes Non Oui
Du pers If Yes, v. Dans l'a PART C - SAF INFORMATI 11. a) Will the premise Le four PRODUCTIO 11. c) Will the; occur at Les inst et/ou Cl INFORMATIO 11. d) Will the inst information and	screened personnel be used for por connel sans autorisation sécuritaire will unscreened personnel be escort affirmative, le personnel en question de la control de la cont	tions of the work? peut-il se voir confier des parties ed? sera-t-il escorté? C - MESURES DE PROTECTION ENTS / BIENS store PROTECTED and/or CLA: d'entreposer sur place des rensei COMSEC information or assets? s renseignements ou des biens of ir and/or modification) of PROTEC is à la production (fabrication et/ou SUPPORT RELATIF À LA TECH ems to electronically process, productes systèmes informatiques pour	SSIFIED information or assets gnements ou des biens PRO COMSEC? TED and/or CLASSIFIED mate réparation et/ou modification) of the company of	TÉGÉS et/ou erial or equipment de matériel PROTÉGÉ DN (TI) d/or CLASSIFIED	Non Oui No Yes Non Oui
Du pers If Yes, N Dans l'a PART C - SAF INFORMATI 11. a) Will the premise Le four CLASSI 11. b) Will the Le four PRODUCTIC 11. c) Will the occur at Les inst et/ou CL INFORMATIC 11. d) Will the informat Le four renseign	screened personnel be used for por connel sans autorisation sécuritaire will unscreened personnel be escort affirmative, le personnel en question de la control de la cont	tions of the work? peut-il se voir confier des parties ed? sera-t-il escorté? C - MESURES DE PROTECTIO ENTS / BIENS store PROTECTED and/or CLA: d'entreposer sur place des rensei COMSEC information or assets? s renseignements ou des biens of ir and/or modification) of PROTEC s à la production (fabrication et/ou SUPPORT RELATIF À LA TECH ems to electronically process, prod pres systèmes informatiques pour S et/ou CLASSIFIÉS?	SSIFIED information or assets gnements ou des biens PRO COMSEC? TED and/or CLASSIFIED mate réparation et/ou modification) of the company of	TÉGÉS et/ou erial or equipment de matériel PROTÉGÉ DN (TI) d/or CLASSIFIED	Non Oui No Yes Non Oui No Oui
Du pers If Yes, v Dans l'a PART C - SAI INFORMATI 11. a) Will the premise Le fourr CLASSI 11. b) Will the poccur at Les inst et/ou Cl INFORMATIC 11. d) Will the sinformat Le fourr renseign 11. e) Will the more sinformat Le fourr	screened personnel be used for por connel sans autorisation sécuritaire will unscreened personnel be escort affirmative, le personnel en question de la control de la cont	tions of the work? peut-il se voir confier des parties ed? sera-t-il escorté? C - MESURES DE PROTECTION ENTS / BIENS store PROTECTED and/or CLA: d'entreposer sur place des rensei COMSEC information or assets? s renseignements ou des biens of ir and/or modification) of PROTEC s à la production (fabrication et/ou SUPPORT RELATIF À LA TECH ems to electronically process, production et/ou Support systèmes informatiques pour S et/ou CLASSIFIÉS?	SSIFIED information or assets gnements ou des biens PRO COMSEC? TED and/or CLASSIFIED mate réparation et/ou modification) of the company of	erial or equipment de matériel PROTÉGÉ DN (TI) d/or CLASSIFIED ctroniquement des	Non Oui No Yes Non Oui
Du pers If Yes, v. Dans l'a PART C - SAF INFORMATI 11. a) Will the premise Le fourr PRODUCTIC 11. c) Will the poccur at Les instended to the common serior of the common serio	screened personnel be used for por connel sans autorisation sécuritaire will unscreened personnel be escort affirmative, le personnel en question de la control de la cont	tions of the work? peut-il se voir confier des parties ed? sera-t-il escorté? C - MESURES DE PROTECTION ENTS / BIENS store PROTECTED and/or CLA: d'entreposer sur place des rensei COMSEC information or assets? s renseignements ou des biens of ir and/or modification) of PROTEC s à la production (fabrication et/ou SUPPORT RELATIF À LA TECH ems to electronically process, production et/ou Support systèmes informatiques pour S et/ou CLASSIFIÉS?	SSIFIED information or assets gnements ou des biens PRO COMSEC? TED and/or CLASSIFIED mate réparation et/ou modification) of the company of	erial or equipment de matériel PROTÉGÉ DN (TI) d/or CLASSIFIED ctroniquement des	Non Oui No Yes Non Oui No Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIE

Canadä

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

KIN-0-54191

Id de l'acheteur - Buyer ID KIN860 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

*	Government of Canada	Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

5P300-19-0429

Security Classification / Classification de sécurité

UNCLASSIFIE

g the	formurs q	nt le formulaire s aux installati n online (via tl	e manuell ons du foi ne Interne le formula	ement do urnisseur. t), the sur aire en lig	nivent utiliser nmary chart i ne (par Inter	le tableau réc is automaticall net), les répor	apitulatif y populat nses aux	ci-dessou ed by you questions	s pou	r ind	lique es to		e catégori stions.	e, les
PROTECTED CLASSIFIED PROTÉGÉ CLASSIFIÉ				NATO				COMSEC						
В	С	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET TRÊS SECRET	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÉS				CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET TRES SECRET
T					RESTREINTE			SECRET	1	\vdash	\vdash			
\top									\top	\vdash	T			
\top										Т				
	the sateu	the formsateurs q bitulatif.	the form online (via the sateurs qui remplissent situlatif. OTECTED CL. OTEGÉ CL. B C CONFIDENTIAL	the form online (via the Internet sateurs qui remplissent le formula citulatif. Stateurs qui remplissent le formula citulatif. Stateurs qui remplissent le formula citulatif. Stateurs qui remplissent le formula citulatif. B C CONFIDENTIAL SECRET	the form online (via the Internet), the sur- sateurs qui remplissent le formulaire en lig- bitulatif. SUMMARY CTECTED CLASSIFIED CLASSIFIE B C CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET CONFIDENTIAL TRÊS	Sateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Inter- pitulatif. SUMMARY CHART / DIECTED CLASSIFIED CLASSIFIE B C CONFIDENTIAL SECRET TOP RESTRICTED CONFIDENTIAL SECRET TRÊS NATO	the form online (via the Internet), the summary chart is automaticall sateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réportitulatif. SUMMARY CHART / TABLEAU R OTECTED CLASSIFIED NATO CLASSIFIÉ B C CONFIDENTIAL SECRET SECRET RESTRICTED CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET DIFFUSION NATO CONFIDENTIAL DIFFUSION ON NATO CONFIDENTIAL DIFFUSION CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL DIFFUSION CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL DIFFUSION CONFIDENTIAL CO	the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populate saleurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux bitulatif. SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITU OTECTED CLASSIFIED NATO CONFIDENTIAL SECRET SECRET NATO NATO SECRET DIFFUSION CONFIDENTIAL SECRET DIFFUSION CONFIDENTIAL SECRET DIFFUSION ON NATO CONFIDENTIAL SECRET DIFFUSION CONFIDENTIAL SECRET DIFFUSION CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET DIFFUSION C	the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by you sateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions pitulatif. SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF OTECTED CLASSIFIED NATO CONFIDENTIAL SECRET SECRET RESTRICTED CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET COSMIC TOP SECRET TRES NATO NATO COSMIC TOP SECRET COSMIC TRES NATO COMPIDENTIAL TRES NATO COMPIDENTIAL TRES NATO COMPIDENTIAL TRES NATO COMPIDENTIAL TRES TRESTRICTED COMPIDENTIAL TRES TRESTRICTED COMPIDENTIAL TRESTRICTED CO	the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses are questions précipitulatif. SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF OTECTED CLASSIFIED NATO OTÉGÉ CLASSIFIED CLASSIFIÉ B C CONFIDENTIAL SECRET TOP NATO NATO SECRET COSMIC TOP SECRET NATO NATO SECRET DIFFUSION CONFIDENTIAL SECRET DIFFUSION CONFIDENTIAL COSMIC NATO SECRET DIFFUSION CONFIDENTIAL SECRET DIFFUSION CONFIDENTIAL TRÈS NATO NATO COSMIC TOP SECRET DIFFUSION CONFIDENTIAL TRÈS TRÈS NATO NATO COSMIC TOP SECRET DIFFUSION CONFIDENTIAL TRÈS TRÈS NATO NATO COSMIC TRÈS TRÈS NATO NATO NATO COSMIC TRÈS TRÈS NATO NATO NATO TRÈS TRÈS NATO NATO NATO NATO TRÈS TRÈS NATO NATO NATO NATO TRÈS TRÈS NATO NATO NATO NATO NATO NATO NATO NATO	the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your response sateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédent des précédents de la control	the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to sateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes soitulatif. SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF OTECTED CLASSIFIED NATO CONFIDENTIAL SECRET SECRET RESTRICTED CONFIDENTIAL SECRET COSMIC PROTÉGÉ CONFIDENTIAL SECRET SECRET COMPIDENTIAL SECRET COMPIDENTIAL SECRET COMPIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET DIFFUSION NATO CONFIDENTIAL COMPIDENTIAL COMPI	the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous que sateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatic politicalif. SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF OTECTED CLASSIFIED NATO COMSEC CLASSIFIED CLASSIFIED NATO NATO SECRET TOP RESTRICTED CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET DIFFUSION CONFIDENTIAL COSMIC TOP PROTÉCTED PROTÉCÉE CONFIDENTIAL COMPICE NATO SECRET DIFFUSION CONFIDENTIAL TRÈS DIFFUSION CONFIDEN	the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions attended by sale of the formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement solitulatif. SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF OTECTED CLASSIFIED NATO NATO COMSEC COMSEC COMSEC COMPIDENTIAL SECRET SECRET SECRET RESTRICTED CONFIDENTIAL SECRET COSMIC TOP PROTECTED PROTÉGÉ CONFIDENTIAL SECRET COSMIC TOP SECRET COSMIC TOP PROTÉGÉ CONFIDENTIAL SECRET COSMIC TRÊS DIFFUSION CONFIDENTIAL COSMIC TRES CONFIDENTIAL SECRET COSMIC TRES COMPANDED CONFIDENTIAL COSMIC TRES CONFIDENTIAL SECRET COSMIC TRES COMPANDED CONFIDENTIAL COSMIC TRES COS

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIE

Canadä^{*}

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier KIN-0-54191

ld de l'acheteur - Buyer ID $KIN860 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

*	Government of Canada	Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

5P300-19-0429

Security Classification / Classification de sécurité

UNCLASSIFIE

		-			
PART D - AUTHORIZATION / PART					
13. Organization Project Authority / C					
Name (print) - Nom (en lettres moulé	Title - Titre		Signature		
Stephane Paquette	Corporate Services Manager III		Authorized Signature		
Telephone No N° de téléphone 613-363-5239	Facsimile No Nº de	télécopieur	E-mail address - Adresse cour stephane.paquette@canada		Date October 27 ,2020
14. Organization Security Authority /	Responsable de la séc	urité de l'organ	nisme		Digitally signed by Deschenes, Daniel DN: C=CA, O=GC, OU=PCA-APC, CN="
Name (print) - Nom (en lettres moulé	es)	Title - Titre			Deschenes, Daniel* Reason: I agree to the terms defined by the placement of my stonature in this
Daniel		Security in	1	es,	Danie Cocument Location: your signing location here East PhantomPDF Version: 9.7.1
Telephone No N° de téléphone 873-353-562	Facsimile No Nº de		E-mail address - Adresse cour daniel.deschenes2@can		Date
 Are there additional instructions (Des instructions supplémentaires 		ecurity Classific	cation Guide) attached?		? No Yes
16. Procurement Officer / Agent d'ap	provisionnement				
Name (print) - Nom (en lettres moulé	es)	Title - Titre		Signature	
Telephone No N° de téléphone	Facsimile No Nº de	télécopieur	E-mail address - Adresse cou	urriel	Date
17. Contracting Security Authority / A	utorité contractante en	matière de sé	curité		
Cynthia Laverdure Contract Security Officer		re		Signature Laverdu	ure, Cynthia Digitally signed by Laverdure, Cynthia Date: 2020.11.26 1023.33 -0500'
cynthia.laverdure@pwgsc.	ır	E-mail address - Adresse cou	urriel	Date	

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIE

Canadä

File No. - N° du dossier KIN-0-54191

Id de l'acheteur - Buyer ID $KIN860 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « D »

CONDITIONS D'ASSURANCES

1. Assurance de responsabilité civile commerciale

L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.

- 2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
 - a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - b. Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
 - c. Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
 - d. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
 - e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
 - f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
 - g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
 - h. Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
 - i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier KIN-0-54191

ld de l'acheteur - Buyer ID $KIN860 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

j. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

- k. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
- I. Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.
- m. Droits de poursuite : Conformément é l'alinéa 5 d) de la Loi sur le ministère de la Justice, L.R.C. 1993, ch. J-2, art. 1, si une poursuite est intentée par ou contre le Canada et que, indépendamment de la présente clause, l'assureur a le droit d'intervenir en poursuite ou en défense au nom du Canada à titre d'assuré additionnel désigné en vertu de la police d'assurance, l'assureur doit communiquer promptement avec le Procureur général du Canada, par lettre recommandée ou par service de messagerie, avec accusé de réception, pour s'entendre sur les stratégies juridiques.

Pour la province de Québec, envoyer à l'adresse suivante :

Directeur
Direction du droit des affaires
Bureau régional du Québec (Ottawa)
Ministère de la Justice
284, rue Wellington, pièce SAT-6042
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Pour les autres provinces et territoires, envoyer à l'adresse suivante :

Avocat général principal Section du contentieux des affaires civiles Ministère de la Justice 234, rue Wellington, Tour de l'Est Ottawa (Ontario) K1A 0H8

n.

Une copie de cette lettre doit être envoyée à l'autorité contractante à titre d'information.

Le Canada se réserve le droit d'intervenir en codéfense dans toute poursuite intentée contre le Canada. Le Canada assumera tous les frais liés à cette codéfense. Si le Canada décide de participer à sa défense en cas de poursuite intentée contre lui et qu'il n'est pas d'accord avec un règlement proposé et accepté par l'assureur de l'entrepreneur et les plaignants qui aurait pour effet de donner lieu à un règlement ou au rejet de l'action intentée contre le Canada, ce dernier sera responsable envers l'assureur de l'entrepreneur pour toute différence entre le montant du règlement proposé et la somme adjugée ou payée en fin de compte (coûts et intérêts compris) au nom du Canada.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier KIN-0-54191

Id de l'acheteur - Buyer ID $KIN860 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

2. <u>Assurance des clients du dépositaire</u>

L'entrepreneur doit souscrire et maintenir, pendant toute la durée du contrat, une assurance des clients du dépositaire pour les biens de l'État dont il a la charge, la garde ou le contrôle, aux fins de réparations ou d'entretien, et dont le montant de la protection ne doit pas être inférieur à 20,000.00\$. La base d'évaluation des biens de l'État est la suivante : coût de remplacement (nouveau).

- 1. Demandes d'indemnité : L'entrepreneur doit aviser promptement le Canada de toute perte ou dommage à ses biens et doit superviser, investiguer et documenter les pertes ou dommages afin que les demandes d'indemnité soient correctement établies et payées.
- 2. La police d'assurance des clients du dépositaire doit comprendre les éléments suivants :
 - a. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
 - b. Règlement des demandes d'indemnité : Le produit de l'assurance pour la perte d'un bien appartenant au Canada ou pour les dommages causés à ces derniers doit être versé à la partie appropriée, selon les instructions de l'autorité contractante.
 - c. Renonciation des droits de subrogation : L'assureur de l'entrepreneur doit renoncer à tout droit de subrogation contre le Canada, représenté par Ministère de la Défense nationale (DND) et par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada relativement à toute perte ou dommage aux biens, peu en importe la cause.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier ld de l'acheteur - Buyer ID $KIN860 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

90429 KIN-0-54191

ANNEXE « E » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Tel qu'indiqué à la clause 3.1.1 de la Partie 3, le soumissionnaire doit compléter l'information ci-dessous afin d'identifier quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour le paiement de factures.

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

) Carte d'achat VISA ;
Carte d'achat MasterCard ;
) Dépôt direct (national et international) ;
) Échange de données informatisées (EDI) ;
) Virement télégraphique (international seulement) ;
) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier KIN-0-54191

ld de l'acheteur - Buyer ID $KIN860 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE «F»

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE CERTIFICATION

les soumissionnaires doivent fournir la liste des membres de leur conseil d'administration. Les soumissionnaires offrants doivent fournir ces renseignements dans leur soumission.
Nom de l'administrateur/Titre :
2. Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA)
Conformément à la Section 2, Numéro d'entreprise - approvisionnement, des Instructions uniformisées Les fournisseurs doivent détenir un numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) avant l'attribution d'une offre à commande.
Numéro d'entreprise - approvisionnement

1. Conseil d'administration Conformément à la, Politique d'inadmissibilité et de suspension, section 17,

Si les fournisseurs ne possèdent pas de NEA, les fournisseurs peuvent demander un NEA En direct à <u>Données d'inscription des fournisseurs</u>. Il est également possible de communiquer Avec la Ligne Info au 1 800-811-1148 pour obtenir le numéro de téléphone de l'agent d'inscription Des fournisseurs le plus près.